

## CAPABILITÉS ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE NOIRE

Souglouman BAMPINI  
*Université de Kara (Togo)*  
*E-mail : bampijo@yahoo.fr*

Essoum BINI  
*Université de Kara (Togo)*  
*E-mail : e\_binii@yahoo.fr*

*Résumé* : Le développement de l'Afrique noire, depuis plusieurs décennies, semble calqué sur le paradigme de la croissance économique. Or, ce paradigme, dans sa concrétisation, instrumentalise les libertés réelles que les individus peuvent jouir. Il tient ce qu'A. Sen et M. Nussbaum appellent « les capacités » exclusivement comme le moyen premier de sa réalisation. Cette condition rend, malheureusement, le développement de l'Afrique noire semblable à un simple slogan, un processus à bâton rompu qui n'améliore ni le niveau, ni la qualité de vie de ceux qui y vivent concrètement. Elle réduit aussi la stabilité politique et sociale en Afrique noire qui reste toujours, à l'échelle mondiale, au dernier rang en matière de développement. L'objectif du présent travail est d'indiquer que le développement de l'Afrique noire ne peut s'amorcer effectivement qu'à condition que l'expansion des capacités soit l'objectif principal et non seulement son moyen premier. Cette idée qui est originaire à A. Sen et à M. Nussbaum, nous permet de structurer notre analyse comme suit : d'abord nous montrons que le développement de l'Afrique noire est calqué sur le paradigme de la croissance économique ; ensuite que ce paradigme instrumentalise les capacités. Enfin, nous indiquons que, pour une plausibilité effective, les capacités doivent être prises aussi comme la fin première dans le processus du développement de l'Afrique noire.

*Mots-clés* : Afrique noire, capacités, croissance économique, développement et liberté.

*Abstract*: The development of black Africa, for several decades, seems modeled on the paradigm of economic growth. However, this paradigm, in its implementation, instrumentalizes the real freedoms that individuals can enjoy. This paradigm considers what A. Sen and M. Nussbaum calls "Capabilities" exclusively as the main means of its realization. This condition makes, unfortunately, the development of Black Africa as a simple slogan, a broken-down process that improves neither the level nor the quality of life of those who live concretely in Black Africa. It also reduces political and social stability in Black Africa, which is, at the global level, at

the bottom of development. The purpose of the present work is to indicate that the development of Black Africa can only begin effectively provided that the capabilities' expansion is the principal objective and not only his first way. This idea, which originated with A. Sen and M. Nussbaum, allows us to structure our analysis as follows: first, we show that the development of Black Africa is modeled on the paradigm of economic growth; secondly, this paradigm versus capabilities' expansion. Finally, we indicate that, for an effective plausibility, the capabilities' expansion must also be taken as the principal objective in the development process of Black Africa.

*Keywords:* Black Africa, capabilities, development, economic growth and liberty.

### **Introduction**

C'est une question incontestable que l'Afrique noire veut le développement. Cette volonté est née depuis la décolonisation ; et depuis lors, l'on a soutenu que l'Afrique noire ne peut se développer qu'à partir du paradigme de la croissance économique. Bien connu, ce paradigme devrait permettre à l'Afrique noire de rattraper les pays dits « développés » et de réduire, autant que se peut, les maux qui font souffrir cruellement ses habitants. Malheureusement, l'évidence est que le paradigme de la croissance économique conduit la majorité de la population de l'Afrique noire à s'enfoncer davantage dans la pauvreté. Elle suscite aussi, en Afrique noire, un niveau incroyablement élevé de privations, de misère et d'oppression, des fléaux inédits comme la persistance de la pauvreté, les besoins alimentaires non satisfaits, la malnutrition endémique, la violation des libertés politiques élémentaires, la dégradation écologique etc. Bref, l'Afrique noire, dans sa quête de la croissance économique, instrumentalise ou secondarise l'expansion des libertés concrètes des individus, libertés qu'A. Sen (2000, 2010) et M. Nussbaum (2008, 2012) appellent les « capabilités ».

La question que nous nous posons alors est : quel doit être, en vue de l'effectivité du développement de l'Afrique noire, la place et le rôle des capabilités ? Nous disons que le développement de l'Afrique noire ne peut être effectif qu'à condition que l'expansion des capabilités soit, non seulement un moyen premier, mais aussi la fin principale. Cette idée qui est celle d'A. Sen et de M. Nussbaum, nous permet d'articuler notre analyse

comme suit : d'abord, nous abordons le développement de l'Afrique noire à partir du paradigme de la croissance économique. Ensuite, nous parlons du paradigme de la croissance économique face aux capacités. Enfin, nous traitons le lien entre capacités et développement de l'Afrique noire.

### **1. Développement de l'Afrique noire à partir du paradigme de la croissance économique**

Pendant de nombreuses années, le paradigme de la croissance économique fut considéré comme le modèle le plus sûr pour le développement des nations. Il est vrai qu'il n'est pas sans mérite. Et son premier mérite est la facilité numérique de mesure. La valeur monétaire des biens et des services par laquelle il est caractérisé permet de comparer des quantités de différents types. Deuxièmement, il a l'avantage d'être transparente. Car, un pays peut difficilement manipuler les données pour apparaître sous un meilleur jour. Ainsi, il s'agit d'un paradigme qui semble représenter au moins un pas dans la bonne direction. Il fournit aisément un indice des succès relatifs d'un pays ou d'une région. Répandu officiellement au lendemain de la seconde guerre mondiale, il a fortement influencé de nombreux professionnels du développement depuis très longtemps. Il a toujours eu pour but d'améliorer nécessairement le sort des pauvres, même en l'absence d'initiative directe.

C'est en ce sens que la volonté africaine de développement fut longtemps liée à ce paradigme. D'après A. Kabou (1991, p.17), cette volonté africaine de développement fait partie intégrante « des croyances vénérables qu'on ose à peine égratigner de peur de commettre un sacrilège ». Précisément, elle est née, c'est une chose bien connue, dans le contexte de la décolonisation. Et elle a très tôt servi, d'une part, à justifier les luttes des indépendances et, d'autre part, à nourrir l'ambition de sortir l'Afrique noire du sous-développement. Car, historiquement, la notion de développement est considérée comme l'objet de l'économie, et ce, après la seconde guerre mondiale, à la « faveur du déclin des empires coloniaux » (A. Renaut, 2013, p. 72). Pendant la seconde guerre mondiale, le nazisme hitlérien avait conquis presque toute l'Europe, la grande puissance mondiale de l'époque qui avait pour colonie l'Afrique noire.

Mais, à la fin du grand conflit, il n'y avait que l'URSS et les États-Unis seuls qui devinrent les nouvelles puissances du monde. Pour se libérer complètement du nazisme hitlérien et se reconstruire, l'Europe s'en était remise alors au secours de ces deux puissances. Celles-ci libérèrent en retour les colonies européennes. Du coup, les États-Unis lancèrent, le 5 juin 1947, le plan Marshall dont le but était de relever l'économie européenne et de fournir des débouchés à la gigantesque machine qui était en reconversion après le conflit. Vers la fin de l'année 1948, la politique étrangère américaine, en pleine effervescence, devait soutenir la nouvelle Organisation des Nations Unies (ONU) qui venait d'être créée en remplacement de la défunte Société Des Nations (SDN). Elle devait aussi accompagner l'Europe dans sa reconstruction à travers le plan Marshall, et soutenir surtout la création d'une organisation commune de défense pour contrer la menace soviétique : l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ce fut effectivement et historiquement dans ces contextes politiques que s'inaugura l'ère du développement.

G. Rist (2013, p.133) rapporte, dans cette perspectives, que c'est le président américain Harry Truman qui aurait été, pour l'essentiel, l'inaugurateur de « l'ère du développement ». Truman avait pris l'initiative d'employer dans son « discours d'investiture » devant le congrès américain, le 20 janvier 1949, l'adjectif « sous-développé ». Et c'est à partir de cet adjectif que l'on a pu se permettre de construire le substantif « sous-développement », modifiant ainsi le sens du « développement » (qui avait un sens purement biologique) et introduisant de la sorte un rapport inédit entre « développement » et « sous-développement ». De là également s'est orientée et propagée la division du monde en deux blocs : le monde des pays dits « développés » et celui des pays dits « sous-développés » ou « en voie de développement » (G. Rist, 2013, p. 137). Au nombre des pays « sous-développés » ou « en voie de développement » figurent évidemment la plupart, sinon tous les pays de l'Afrique noire.

Pour réaliser l'objectif commun du développement, les pays dits développés, c'est-à-dire économiquement prospères devaient dès lors mettre à la disposition des nations défavorisées des ressources et des connaissances techniques, afin de les aider à réaliser la vie meilleure à laquelle ils aspirent. Dans la pratique, il s'agit d'investir autant que possible des capitaux dans les

pays où le développement fait défaut afin d'améliorer la production économique. Les nations économiquement prospères ont alors le devoir d'aider les « peuples libres du monde à produire, par leurs propres efforts, plus de nourriture, plus de vêtements, plus de matériaux de construction, plus d'énergie mécanique afin d'alléger leurs fardeaux » (G. Rist, 2013, p. 135). Or, comme l'Afrique noire<sup>1</sup>, non seulement, venait à peine d'être délivrée du joug colonial, mais aussi d'acquiescer son indépendance, pour certains États, le paradigme de croissance économique se trouvait être la clé magique, sinon la seule condition de sa prospérité et de son bonheur. C'est ainsi que plusieurs États de l'Afrique noire se lancèrent dans un certain nombre de pratiques publiques dont la finalité a toujours consisté à encourager l'essor économique ; des pratiques susceptibles de favoriser précisément l'investissement, l'innovation, la création d'entreprises, etc. Ces pratiques sont à la fois internes et externes.

Dans les pratiques susmentionnées, l'Afrique noire a constamment mobilisé des initiatives privées, celles d'individus, d'associations comme les Organisations Non gouvernementales (ONG), voire d'entreprises ou de groupes d'entreprises. L'ultime souhait, dans cette mobilisation parfois commune, est unilatéral : poursuivre le but collectif et essentiel de l'humanité, notamment la favorisation de la production, le plus rapidement possible, à un taux de croissance économiquement suffisant pour procurer aux populations une amélioration franche de leur qualité ou de leur niveau de vie, même si infirme soit-elle. Ainsi, l'idée collective est toute simple : de la mobilisation des énergies de tout genre et de toute couleur, de la production, de la sollicitation des investissements, de la mise en œuvre et de l'intensification des échanges doit nécessairement s'ouvrir l'ère de bonheur, de paix et de prospérité profitables à tout le peuple. C'est dans cette logique justement que l'analyse de l'homme politique togolais, Édem Kodjo, s'avère pertinente. Il affirme dans l'un de ses ouvrages *Et demain l'Afrique*, que le

---

<sup>1</sup> Politiquement, les États de l'Afrique noire sont devenus indépendants dans leur grande majorité en 1960 (17 États). Bien avant cette date, il faut noter que l'Afrique noire avait eu de grands royaumes comme les royaumes du Ghana, du Mali, du Mossi, connu l'esclavage, la colonisation et les deux guerres mondiales. Jusqu'en 2001, l'Afrique comptait précisément quarante-quatre États indépendants.

développement exprimé dans les discours officiels en Afrique noire reposait essentiellement et avant tout sur

le calcul économique et sur une vision instrumentale de la technique ; le tout lié à une conception du progrès unidimensionnel, linéaire en corrélation avec une croissance planifiée qui déclencherait automatiquement les changements socio-économiques attendus. Et si l'on a accordé quelque "investissement" en l'homme, on l'a fait et défini en termes économiques limités. (E. Kodjo, 1986, p. 184).

D'autres penseurs, qu'il s'agisse des philosophes ou des économistes, ont présenté la même analyse. S'exprimant dans le même langage qu'E. Kodjo, voire avant lui, le philosophe E. Njoh-Mouellé (1972, p. 5) ne disait-il pas que, « dans l'imagerie nécessairement vague du sous-développé », le développement se comprend, en Afrique noire, comme « automobiles pour tous, réfrigérateurs, machines à laver, machines à tout faire, maisons à étages, campagnes et forêts rasées, routes et autoroutes interminables » etc. ?

Ainsi, le développement dans l'Afrique noire a été longtemps centré exclusivement sur l'accumulation matérielle de productions, sur la réalisation et la production de biens de divers ordres. L'on a toujours pensé que l'Afrique noire développée, c'est l'Afrique noire prospère économiquement, et même industriellement. Son sous-développement ne serait donc que son état de manque et de privation des biens de productions diverses. Il est souvent perçu « comme un état de manque, plutôt que comme le résultat de circonstances historiques, et les « sous-développés » comme des pauvres » (G. Rist, 2013, p. 147). C'est pourquoi, à l'état de dénuement qu'elle a présenté au lendemain de la seconde mondiale, et même lors des indépendances (pour ne pas dire à partir de la décolonisation), le paradigme de croissance économique calqué sur celui de l'Occident lui est apparu comme la seule condition de son développement : « cette solution ... est véritablement hégémonique car elle passe non seulement pour la meilleure, mais encore pour la seule possible » (G. Rist, 2013, p. 144).

Le développement exprimé, pour l'essentiel, en termes de croissance économique devient alors un mot « colle-à-tout ». Selon G. Rist (2013, p. 37), il s'agit d'un « mot fétiche », d'un « mot valise ou d'un mot plastique ». Et au nom de ce mot, sont entreprises de multiples pratiques ou activités humaines :

On édifie des écoles et des dispensaires, on encourage les exportations, on creuse des puits, on construit des routes, on vaccine des enfants, on récolte des fonds, on

échafaude des plans, on engage des experts, on concocte des stratégies, on mobilise la communauté internationale, on construit des barrages, on exploite la forêt, on reboise les déserts, on crée de nouvelles variétés de plantes à haut rendement, on libéralise le commerce, on importe de la technologie, on implante des usines, on multiplie les emplois salariés, on lance des satellites de surveillance... (G. Rist, 2013, p. 37)

En bref, le développement dans l'Afrique noire ne se reposait très pertinemment que sur des données économiques et techniques. Il était focalisé exclusivement sur une conception économico-centriste.

Malheureusement, cette conception économique du développement qu'A. Sen (2000, p. 55) appelle philosophiquement « la conception austère » ou « conception rigide » du développement ou encore l'approche traditionnelle du développement, considère clairement l'expansion des libertés concrètes ou réelles des individus, c'est-à-dire l'expansion des capacités dans le processus du développement de l'Afrique noire comme un moyen essentiel. Dans ce sens précisément, la croissance économique se comprend comme une fin en soi, un bien commun de tous les individus. Et la réalisation de cette fin qu'est la production des biens matériels, des revenus et de la richesse ou plutôt la croissance économique doit conduire donc à l'instrumentalisation de l'expansion des capacités, idée que nous élucidons dans le paragraphe suivant.

## **2. Paradigme de la croissance économique face aux capacités**

Le paradigme de la croissance économique semble être le modèle le plus largement connu et pratiqué, même en Afrique noire. Dans sa concrétisation, il considère les libertés concrètes ou réelles des individus comme de simples moyens : il les instrumentalise. Centrée précisément sur la production des biens matériels, de la richesse et des revenus, le paradigme de la croissance économique réduit les libertés réelles, ce que l'économiste et philosophe A. Sen (2000, p. 12) appelle « les capacités », au statut de moyen. Il les prend comme des éléments essentiels qui peuvent favoriser la croissance économique et la qualité de vie des individus dans plusieurs domaines fondamentaux. C'est ainsi qu'en Afrique noire, l'on poursuit, en se fondant sur le paradigme de la croissance économique, l'accroissement de la production matériels, avec des outils technologiques parfois rudimentaires, en instrumentalisant les capacités des individus.

Malheureusement, cette poursuite n'est pas liée à l'émergence et à la stabilité de la liberté politique des citoyens. Elle place l'Afrique noire loin de l'échiquier d'une démocratie stable et qui protège les libertés fondamentales des individus. Ainsi, le paradigme de la croissance économique, dans l'Afrique noire, occulte intrinsèquement l'amélioration de la qualité des vies humaines et les libertés individuelles. Il sacrifie les libertés réelles des individus. Il crée des survivances du travail servile et toutes les formes implicites ou avouées de servitudes et d'oppression. Il laisse entrevoir d'innombrables obstacles, entretenus, par le poids des traditions ou créés par des dispositions légales ne permettant pas aux individus de jouir de leurs libertés personnelles. Il empêche, par exemple, la petite paysannerie ou les producteurs artisanaux d'accéder aux marchés qui représenteraient les débouchés de leurs productions, de leurs œuvres.

Dans bien de milieux économiquement pauvres en Afrique noire, les initiatives économiques éprouvent beaucoup de difficultés à avancer et même à résister contre les performances des firmes transnationales. Dans un contexte particulier, le philosophe Y. Akakpo illustre pertinemment cette idée en indiquant clairement que, dans la plupart des villes et villages africaines, il existe des centaines d'ateliers artisanaux de tissage, de couture, de cordonnerie, etc., qui se ferment annuellement. La raison fondamentale que donne le philosophe est liée à l'incapacité de ces ateliers

à tenir dans le régime fiscal auquel ils sont soumis, mais surtout à cause de la concurrence sans merci que leur livrent les produits, technologiquement attrayants, que les industries puissantes et les industries émergentes de la production agricole animale performante mettent sur le marché (Y. Akakpo, 2016, p. 48).

De plus, le paradigme de la croissance économique, non seulement limite les libertés individuelles, notamment les capabilités, mais elle conduit aussi à une hiérarchisation des États, en fonction de leurs potentiels économiques et technologiques. Dès lors, l'on dénote encore des nations et États postcoloniaux qui n'ont aucun contrôle réel de leurs propres territoires, ni de leurs espaces aériens et maritimes. Ils sont plutôt sous « l'expertise des armées des puissances coloniales et dominantes » (Y. Akakpo, 2016, p. 49). Des données rassemblées dans les rapports sur le développement humain, rapports élaborés annuellement par le PNUD, exposent clairement que



l'Afrique noire reste toujours en marge des progrès, du moins derrière les autres continents.

La quête exclusive de la croissance économique instrumentalise une large part des droits civiques et politiques, notamment les capacités. La preuve est que les partisans du paradigme de la croissance économique s'engagent volontiers à soutenir fortement et vigoureusement que l'affirmation des libertés individuelles comme des valeurs sacrées, s'ils la privilégiaient, elle formerait un véritable frein au développement, et ralentirait le recul de la pauvreté. « Leur argument fondamental est qu'en réalité la mise en avant de l'essor exclusif d'une économie libérale de marché, indépendamment de toute prise en compte des libertés individuelles et collectives, à commencer prioritairement par les libertés politiques, favorise le développement » (S. Bampini, 2019, p. 127).

Les acteurs politiques autoritaires soutiennent, dans cette logique, que le développement de l'Afrique noire doit passer par la modification pure et simple de la démocratie, c'est-à-dire de ses principes et de ses pratiques, en vue de satisfaire les exigences du paradigme de la croissance économique. Il s'agit précisément de contrôler régulièrement et d'une manière stricte et radicale les syndicats et d'exercer une influence durable sur les médias. Il est dès lors question de forcer ces syndicats et ces médias à œuvrer avec les pouvoirs politiques en place dans l'intérêt national, dans l'intérêt, prétend-on, de tous les citoyens. En dehors des syndicats et des médias, ces pouvoirs politiques ont aussi le devoir de contrôler strictement l'éducation et les institutions éducatives afin d'être manifestement certains qu'elles n'œuvrent pas contre l'intérêt commun ou contre le bien-être de tous les citoyens du pays.

Or, le constat est clair depuis des siècles : la question de la répartition en Afrique noire n'a pas partie liée au paradigme de la croissance économique. Elle n'est pas corrélée avec l'idée d'augmentation du revenu moyen par foyer. Bien qu'elle dispose des ressources abondantes, l'Afrique noire reste toujours le continent le plus pauvre en ressources matérielles, le plus dépourvu en contrôle de ses propres richesses. Elle occulte la qualité de vie des personnes pauvres, même économiquement. Elle passe aussi à côté des questions criantes comme celles de la marginalisation et du démuné au sein même de la population des groupes ethniques, sexuels et religieux.

Le paradigme de la croissance économique agrège également les différents éléments de la vie humaine. Il ne fournit pas les bonnes informations. Il agrège des aspects de la vie humaine aussi bien divers que largement indépendants les uns les autres. Par exemple, les aspects tels que la santé, l'espérance de vie, l'éducation, la sécurité corporelle, les droits et la participation politique, la qualité de l'environnement, les possibilités d'emploi, le temps ludique ou de loisir, etc. Les inégalités sont considérables en matière de la liberté d'expression, de la participation politique, de la protection contre la violence (G. Azoulay, 2002, p. 54).

L'Afrique noire n'a pas encore réussi à améliorer la qualité de vie de sa population depuis les indépendances du fait des nombreuses personnes qui souffrent encore de formes diverses de déni de liberté. La famine y frappe plusieurs zones géographiques, faisant perdre à des millions de personnes le simple droit à la survie. Les couches les plus vulnérables sont affectées par la malnutrition et la disette chronique. Une proportion plus importante de la population ne bénéficie que d'un accès très réduit à la santé, aux installations sanitaires et à l'eau potable. Elle connaît, en effet, des conditions d'existence précaires, marquées notamment par un fort taux de mortalité infantile<sup>2</sup>. Plusieurs catégories de personnes les plus désavantagées sont exclues du monde du travail et des formes minimales de sécurité économique ou sociale (PNUD, 2015). Des millions de femmes souffrent, et parfois meurent, à cause des discriminations sexuelles ou de restrictions de leurs libertés.

Les libertés politiques et les droits civiques sont aussi loin d'être des acquis en Afrique noire. Car, il existe non seulement des attitudes, en Afrique noire, qui soutiennent que le non-respect des droits individuels stimulerait la croissance économique et constituerait un facteur essentiel de décollage, mais aussi des partis politiques qui encouragent un durcissement des régimes politiques et qui refusent toute forme d'ouverture démocratique, au prétexte de doper le développement économique. Or, un simple constat empirique suggère que le développement bénéficie plus d'un

---

<sup>2</sup> Il existe de nouvelles données, présentées dans un rapport des Nations Unies sous le titre : *Regional Overview of food security and nutrition*, et qui indique que 237 millions de personnes en Afrique subsaharienne souffrent de sous-nutrition chronique et qui entrave justement les progrès réalisés ces dernières années (ONU, 2018, p. 14).

environnement économique ouvert que d'un système politique rigide. De plus, le développement prend d'autres dimensions, telle que la sécurité économique, à telle enseigne que l'absence de libertés et de droits démocratiques influe souvent négativement sur cette sécurité (S. Bampini, 2019, p. 128).

Le paradigme de la croissance économique réduit aussi l'identité morale de l'individu humain. D'après A. Sen (2012, p. 233), « tout individu a essentiellement plusieurs identités ». Par exemple, le fait d'être un homme ou femme est déjà une identité particulière. Appartenir à une famille en est une autre. Être membre d'une classe sociale, d'un groupe professionnel, d'une nation ou d'une communauté crée des liens de particularités individuelles. La simple individualité d'un individu coexiste dès lors avec ses diverses identités. La conception des intérêts, du bien-être, des obligations d'un individu, est liée par les effets variés – et parfois conflictuels – de ses diverses identités.

De cette manière, une personne n'appartient pas à une seule communauté, à un seul groupe ou à une seule collectivité dans laquelle il est enchâssé :

Une personne appartient à diverses collectivités (liées à son sexe, à sa classe, à son groupe linguistique, à sa profession, à sa nationalité, à son lieu de résidence, à sa race, à sa religion, etc.) et la considérer comme membre d'un seul groupe particulier est un déni majeur de la liberté de chacun de décider comment il se perçoit lui-même. La tendance croissante à voir les gens en termes d'« identité » dominante unique (« c'est ton devoir d'Américain » ; « tu dois agir en musulman » ; « en tant que Chinois, il faut que tu privilégies cet engagement national ») revient non seulement à imposer une priorité extérieure et arbitraire, mais aussi à nier une importante liberté : chacun peut décider de ses allégeances à l'égard des divers groupes dont il est membre (A. Sen, 2010, p. 301).

Or, le paradigme de la croissance économique semble déposséder l'individu de son identité plurielle et le réduit au seul statut de membre d'un groupe unique ou d'une seule communauté ou encore comme appartenant à une seule collectivité. Pourtant, tous les êtres humains sont divers de différentes manières. L'un des aspects, par exemple, qui indique cette identité plurielle dérive des disparités qui se présentent entre les fins de l'être humain, et entre ses fins et ses objectifs. Il s'agit, en effet, d'un argument d'A. Sen qui rejoint la puissante analyse de J. Rawls (1987) sur la question de la justice

comme équité et qui permet de saisir mieux les conséquences éthiques et politiques de cette diversité humaine (S. Bampini, 2019, p. 129).

Ainsi, le développement de l'Afrique noire, dès lors qu'il est exclusivement focalisé sur le paradigme de la croissance économique, considère toujours l'expansion des capacités des individus comme des moyens. L'expansion des capacités assume tout simplement le rôle instrumental qui oriente la croissance économique vers son efficacité et son succès. Elle relève exclusivement de l'ordre de moyen et est réduite à son rôle instrumental appelée à servir des intérêts autres que ce qu'elle vaut concrètement. Il en résulte que les hommes vivants en Afrique noire qui supposés être à la fois des acteurs et les bénéficiaires du développement sont simplement vus, ainsi que le dirait M. Nussbaum (2008, p. 72) à la suite d'A. Sen (2000, p. 346) comme des éléments d'un « cheptel » ou d'une « population » qui existe passivement et dont on doit simplement s'occuper. Or, les capacités étant constitutives à l'homme et à son existence, leur expansion devrait plutôt permet à celui-ci d'exercer sa liberté d'initiative, ce que S. B. Diagne (1991, p. 16) appelle sa « capacité d'initiative » et A. Sen (2000, p. 16) sa « fonction d'agent ». Telle est une raison, parmi tant d'autres, qui requiert de revoir le rôle et la place des capacités dans le développement.

### **3. Capabilités comme fin et moyen du développement de l'Afrique noire**

Le développement de l'Afrique noire, depuis plusieurs décennies, semble calqué sur le paradigme de la croissance économique qui, dans sa concrétisation, instrumentalise les libertés réelles dont les individus peuvent jouir. Nous ne cherchons pas dans cette section à rejeter les paramètres de ce paradigme sur lequel le développement de l'Afrique noire se fonde depuis longtemps. Mais il s'agit pour nous de subvertir, c'est-à-dire de renverser cet ordre établi. Car, l'ordre en question, quoiqu'important, n'améliore ni le niveau, ni la qualité de vie de ceux qui vivent concrètement en Afrique noire. Il réduit aussi la stabilité politique et sociale en Afrique noire qui demeure toujours, à l'échelle mondiale, au dernier rang en matière de développement. La subversion que nous proposons n'est pas non plus celle de considérer simplement l'expansion des capacités comme la fin première du développement et la croissance économique comme son moyen,

puisque le progrès économique fait déjà parti de ce qu'A. Sen appelle les « capacités instrumentales<sup>3</sup> ». Il s'agit pour nous de nous situer dans la logique de l'économiste et philosophe A. Sen et de la philosophe M. Nussbaum. Lauréat du prix Nobel d'économie en 1998, A. Sen (2000) dans son ouvrage, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*, soutient que l'expansion des capacités doit être la fin première et le moyen principal du développement : « La promotion de la liberté humaine est à la fois l'objectif principal et le moyen premier du développement » (A. Sen, 2000, p. 77). Ou encore, « l'expansion des libertés réelles doit être à la fois la fin première et le moyen principal du développement » (A. Sen, 2000, p. 56).

Les libertés réelles en question sont ce qu'A. Sen et M. Nussbaum appellent les capacités. Ainsi, par capacités, il faut entendre les réponses à la question : « Qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ? » (M. Nussbaum, 2012, p. 39). Elles représentent les diverses combinaisons de fonctionnement que l'individu peut accomplir. C'est l'ensemble de vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'une personne est libre de mener tel ou tel type de vie. En d'autres termes, elles sont les libertés substantielles ou concrètes qu'a un individu de choisir le mode de vie qu'il souhaite mener. Elles sont étroitement liées à la notion de fonctionnements. Ceux-ci représentent les différents types de vie possibles d'une personne tandis que les capacités renvoient aux libertés substantielles ou concrètes qu'a cette personne de choisir entre ces différents modes de vie. La capacité est ainsi une forme de liberté, notamment la liberté substantielle d'atteindre différentes combinaisons de fonctionnement. Il ne s'agit pas simplement des capacités dont une personne est dotée. Mais il est question des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique.

Parlant de fonctionnement, c'est la réalisation active d'une ou de plusieurs capacités. Par exemple, jouir d'une bonne santé, s'allonger

---

<sup>3</sup> A. Sen (2000, p. 59) distingue, dans son ouvrage *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*, au moins cinq capacités instrumentales dont leur expansion favorise le processus du développement. Il s'agit précisément de « libertés politiques, facilités économiques, opportunités sociales, garanties de transparence et sécurité protectrice ».

tranquillement sur l'herbe, aller manger son repas préféré sont des fonctionnements. Ceux-ci sont, en ce sens, des états et des actions qui sont les résultats ou la mise en œuvre des capabilités. La capabilité signifie dès lors « la possibilité de choisir », « de sélectionner ». Et le concept de liberté de choisir est intrinsèque au concept de capabilité. A. Sen (2012, p. 218) montre cette distinction en donnant l'exemple d'une personne qui meurt de faim et une autre qui jeûne. Tous les deux possèdent le même type de fonctionnement : la nutrition. Mais elles n'ont pas la même capabilité. La personne qui jeûne est capable de ne pas jeûner. Par contre, celle qui meurt de faim n'a pas cette capabilité : elle ne possède pas du tout cette possibilité de choisir de ne pas avoir faim ou plutôt de manger à ses souhaits, quand elle veut et comment elle veut. En d'autres termes, la personne qui jeûne dispose des possibilités économiques de se nourrir alors que celle qui a faim ne possède pas une telle liberté.

Ainsi dit, la notion de capabilités permet de prendre en compte à la fois les éléments qui composent l'ensemble des choix de l'individu et l'étendue de ces choix. Par exemple, quand une personne entre dans un restaurant, elle choisit le plat qu'elle souhaite manger à travers le menu du restaurant. Cela constitue ainsi l'option de l'ensemble de sa liberté. Mais cela implique aussi qu'elle a préalablement choisi le restaurant : c'est cela l'étendue de sa liberté. Mais si elle souhaite manger le riz et que l'on lui impose le choix d'un restaurant où on ne prépare que du fofou, alors sa liberté de choisir est réduite. De même, si la personne, par exemple, une fois dans le restaurant de fofou, est satisfaite des plats proposés, parce que précisément elle souhaitait déguster un plat de fofou, c'est tout simplement parce qu'elle n'a pas eu la possibilité de faire autrement que de savourer le plat de fofou. De la sorte, plus l'étendue de sa liberté est grande, plus sa liberté de choisir l'est aussi.

De nombreux États africains procurent, par exemple, à leurs citoyens une éducation qui leur permet de discuter librement sur les questions politiques, en leur for intérieur, tout en leur refusant l'expression libre en pratique par la répression de la parole. Bon nombre de ces citoyens demeurent capables, en privé, de participer à la politique, mais ne sont pas capables de choisir de le faire vraiment ou effectivement. Les capabilités se présentent donc comme l'espace de comparaison le plus pertinent pour

évaluer les qualités de vie et de modifier, de la sorte, l'orientation du débat sur le développement.

Ainsi, nous disons que le développement de l'Afrique noire peut être effectif à condition que les capacités jouissent d'un nouveau statut, celui de considérer leur expansion aussi comme la fin principale et non seulement comme le moyen premier du développement. Comme fin première du développement de l'Afrique noire, l'expansion des capacités assumera essentiellement, ainsi que le dit A. Sen (2000, p. 56), « le rôle constitutif du développement ». Ce rôle concerne principalement « la liberté substantielle ; élément essentiel à l'épanouissement des vies humaines ». Il s'agit de procurer à ceux qui vivent dans l'Afrique noire les libertés substantielles ou réelles que sont l'ensemble des capacités élémentaires, à savoir la faculté d'échapper à la famine, à la malnutrition, à la morbidité évitable et la mortalité prématurée, de même que les libertés qui dérivent de l'alphabétisation, de la participation politique ouverte, de la libre expression, etc. Dans cette logique précisément, le développement de l'Afrique noire s'accompagnera des libertés de base susmentionnées. Il pourrait, sans doute, se ramener au processus de la promotion des libertés humaines qui, seules, possèdent, à nos yeux, une valeur intrinsèque à la question du développement.

Un aspect important du rôle constitutif de l'expansion des capacités dans le processus du développement de l'Afrique noire peut s'articuler, en cas de crise comme la pauvreté ou la famine, comme suit : il s'agira, par exemple, non de redistribuer simplement les ressources ou les revenus, mais d'octroyer aussi les possibilités concrètes, donc les capacités individuelles, telle que la création d'emplois publics, pouvant permettre aux victimes de mener concrètement la vie qu'ils souhaitent mener. A. Sen (2000, p. 412) indique, en ce sens, que l'Inde, le Botswana ou le Zimbabwe qui sont dotés de régimes démocratiques ont toujours réussi à réaliser l'objectif d'accorder des possibilités réelles en question à leurs citoyens en cas de famines. Et même dans des situations de perte de la production agricole, ces pays démocratiques parviennent souvent à restaurer les droits d'accès des habitants.

Ainsi dit, si l'expansion des capacités demeure la fin principale, l'objectif ultime du développement, elle doit être aussi son moyen premier. L'expansion des capacités comme moyen premier du développement de

l'Afrique noire consiste à assumer le rôle instrumental dans le développement. Ce rôle concerne, d'après A. Sen (2000, p. 58) « la manière dont une grande variété de droits, de possibilités et d'acquis contribuent à l'expansion de la liberté humaine en général et, par conséquent, à la promotion du développement ».

Par exemple, l'expansion des capabilités politiques comme moyen du développement de l'Afrique noire peut paraître comme l'un des principaux aiguillons pouvant stimuler l'action des gouvernants et des individus ou des groupes responsables qui détiennent le pouvoir de définir les orientations politiques. En effet, ainsi que le souligne en substance A. Sen (2000, p. 205), les gouvernants africains ne sont incités à écouter les revendications de leurs administrés que s'ils sont exposés à leurs critiques et s'ils doivent s'attacher leur soutien, à l'occasion d'élection. La preuve est que dans l'histoire de la vie des hommes, surtout en Afrique noire, la plupart des crises sont souvent liées aux actions des dirigeants des royaumes traditionnels rigides et, dans l'Afrique noire contemporaine, aux actions des gouvernants autoritaires, des communautés tribales. Elles sont liées aussi aux actions des dictatures technocratiques, des économies coloniales soumises aux puissances impérialistes occidentales. Ainsi, l'Afrique noire qui fait « l'a-puissance » des autres, notamment de l'Occident, l'Afrique noire, connue comme une société « a-puissante » (Y. Akakpo, 2019, p. 32), qui vit à la « périphérie » des continents « technologiquement innovantes » (Y. Akakpo, 2016, p. 62), peut dès lors se développer à condition, par exemple, que ceux qui y vivent jouissent de leurs capabilités politiques comme un ensemble de leurs possibilités réelles, une gamme de leurs possibilités concrètes pouvant leur permettre effectivement de se gouverner eux-mêmes et de mener le mode de vie de leurs souhaits.

### **Conclusion**

En somme, nous pouvons retenir que le développement de l'Afrique noire ne doit plus se calquer exclusivement sur le paradigme de la croissance économique. Car, non seulement ce paradigme, à l'évidence, n'améliore ni le niveau de vie, ni la qualité de vie de ceux qui y vivent réellement, mais il réduit également la stabilité politique et sociale en Afrique noire. Il met l'Afrique noire, à l'échelle mondiale, au dernier rang,



rendant ainsi son développement semblable à un « perpétuel slogan » de l'homme politique quémendant d'aide pour conquérir le pouvoir ou de l'homme de l'action ou d'organisation sociale qui veut assouvir parfois ses intérêts égoïstes. C'est pourquoi, pour notre part, nous soutenons que le développement de l'Afrique noire ne peut s'amorcer effectivement qu'à condition que l'expansion des capacités soit vue comme la fin principale, et non seulement comme son moyen premier. Comme fin principale, l'expansion des capacités doit dès lors assumer le rôle constitutif du développement de l'Afrique noire. Et comme moyen premier, elle doit jouer particulièrement le rôle instrumental et stratégique du processus du développement de l'Afrique noire.

---

### Références bibliographiques

- AKAKPO Yaovi, 2016, *Science et reconnaissance. Entre la puissance et la solidarité*, Paris, Présence Africaine.
- AKAKPO Yaovi, 2019, *Le technocolonialisme. Agir sous une tension essentielle*, Paris, L'Harmattan.
- AZOULAY Gérard, 2002, *Les théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BAMPINI Souglouman, 2019, *Justice et développement : analyse critique de l'approche des capacités*. Thèse de doctorat unique de philosophie éthique, Lomé, Université de Lomé.
- BINI Essonam, 2011, *Réduction de la pauvreté en Afrique noire : contribution de la justice de John Rawls (1921-2002)*. Thèse de doctorat unique de philosophie, Lomé, Université de Lomé.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 1991, *La culture du développement*, Dakar, Codesria.
- KABOU Axelle, 1991, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan.
- KODJO Edem, 1986, *Et demain l'Afrique*, Paris, Stock.

- NUSSBAUM Craven Martha, 2008, *Femme et développement humain. L'approche des capabilités*, trad. fr. Camille Chaplain, Paris, Des femmes – Antoinette Fouque.
- NUSSBAUM Craven Martha, 2012, *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde juste ?*, trad. fr. Solange Chavel, Paris, Flammarion.
- NJOH MOUELLE Ebénézer, 1970, *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Editions Clé.
- ONU, 2018, *Regional Overview of food security and nutrition*, New York, ONU.
- PNUD, 2015, *Rapport annuel du développement humain. Le travail au service du développement humain*, New York, Washington DC.
- RAWLS John, 1987, *Théorie de la Justice*, trad. fr. Catherine Audard, Paris, Seuil.
- RAWLS John, 1993, *Justice et démocratie*, trad.fr. Catherine Audard et all, Paris, Seuil.
- RENAUT Alain, 2013, *Un monde juste est-il possible ? Contribution à une théorie de la justice globale*, Paris, Stock.
- RIST Gilbert, 2013, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses des Sciences Politiques.
- SEN Amartya Kumar, 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*, trad. fr. Michel Bissières, Paris, Odile Jacob.
- SEN Amartya Kumar, 2010, *L'idée de justice*, trad. fr. Paul Chamla avec la collaboration d'E. Laurent, Paris, Flammarion.
- SEN Amartya Kumar, 2012, *Éthique et économie et autres essais*, trad. fr. Sophie Marnat, Paris, 5<sup>ème</sup> édition, PUF, coll. « Quadrige ».